



# École Fernand-Seguin

## Processus de sélection pour l'année scolaire 2023-2024

### Inscription pour le tirage au sort pour l'accès au test de sélection

- Seuls les parents résidant sur le territoire du CSSDM (Centre de services scolaire de Montréal) peuvent inscrire leur enfant au test.
- Selon les places disponibles du niveau scolaire, le parent qui souhaite inscrire son enfant au test de sélection doit compléter le **Formulaire de dépôt de candidature pour un programme particulier – préscolaire et primaire**, disponible sur le site Internet de l'école.  
L'accès au formulaire sera possible du lundi 3 octobre 2022 à 16 h au vendredi 14 octobre 2022 à 16 h.

AVANT de débiter, vous devez avoir en main tous les documents numérisés au format **pdf** et nommés selon la nomenclature exigée ci-dessous.

(Seul le format **PDF** sera accepté. Les photos et autres formats de fichiers (ex : JPG, TIFF, GIF etc. ne seront pas acceptés.)

- Le parent doit fournir une copie numérique :
  - Certificat de naissance de l'enfant nommé **sous la forme : Nom\_Prénom\_certificat.pdf**
  - **Deux** preuves de résidence de l'enfant nommé sous la forme : **Nom\_Prénom\_résidence1.pdf** et **Nom\_prénom\_résidence2.pdf**

De plus, le parent doit fournir :

#### Fichier 1

- Autorisation signée de photographeur leur enfant sous la forme : **Nom\_Prénom\_autorisation\_photo.pdf**

#### Fichier 2

- Recommandation de l'éducateur.trice pour le futur élève du préscolaire ou de l'enseignant.e pour le futur élève de première année du primaire sous la forme : **Nom\_Prénom\_recommandation.pdf**

#### Fichier 3

- Bulletin scolaire de l'année scolaire 2021-2022, démontrant un rendement permettant la poursuite d'un programme enrichi, pour les demandes en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année du primaire sous la forme **Nom\_Prénom\_Bulletin.pdf**

#### Fichier 4 (Seulement pour la réactivation de dossier)

- Lettre reçue pour l'admission 2022-2023 afin de réactiver le dossier sous la forme : **Nom\_Prénom\_réactivation.pdf**



### **Réactivation de dossier**

- Pour l'enfant qui a été refusé faute d'une place disponible lors de la sélection 2022-2023, le parent peut réactiver le dossier de son enfant en complétant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site Internet de l'école et en ajoutant la copie de la lettre reçue pour réactiver le dossier. Le parent doit fournir une copie de la lettre de réponse de la sélection 2022-2023. Les candidats seront considérés dans le processus de sélection 2023-2024, sans devoir repasser le test de sélection.

### **Preuve de résidence possible**

- Permis de conduire du Québec
- Relevé d'emploi
- Compte de taxe scolaire ou municipale
- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- Preuve d'assurance habitation
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
- Relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit
- Avis de cotisation de Revenu Québec
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

### **Places disponibles en 2023-2024**

Le nombre de places est indiqué sous réserve de modification.

- 36 places au préscolaire 5 ans
- 6 places en 1<sup>re</sup> année
- 4 places en 2<sup>e</sup> année
- 4 places en 3<sup>e</sup> année
- 0 place en 4<sup>e</sup> année

### **Tirage au sort pour l'accès au test de sélection**

- Un nombre maximal d'élèves seront invités au test de sélection.
- Un tirage au sort sera fait parmi les demandes d'accès au test, sauf pour les enfants en contexte de fratrie\*, qui eux seront invités d'office.  
Le parent dont l'enfant à inscrire sera en contexte de fratrie doit l'indiquer sur le formulaire d'inscription en ligne (Case à cocher).

\*Définition de la fratrie

Pour le parent qui inscrit son enfant au test, ce dernier a une sœur ou un frère inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours et pour l'année scolaire suivante.

- Les candidats invités à la suite du tirage au sort recevront un courriel de confirmation précisant le moment du rendez-vous ainsi que les consignes d'encadrement.

### **Séance de passation du test de sélection**

- Préscolaire : Samedi 22 octobre
- Primaire : Samedi 29 octobre
- Les candidats invités à la suite du tirage au sort recevront un courriel de confirmation précisant le moment du rendez-vous ainsi que les consignes d'encadrement.

### **Mesures d'hygiène et déroulement lors de l'accueil et de la passation du test**

- Une entrée graduelle est prévue par groupe d'élèves.
- Les élèves doivent désinfecter leurs mains à l'entrée avec le gel désinfectant.
- Un seul parent vient reconduire l'enfant à l'endroit qui sera assigné, à l'extérieur de l'école.
- Aucun parent n'entre dans l'école. L'enfant est pris en charge dès son arrivée.
- Un autocollant d'identification sera apposé sur le chandail de l'enfant.
- Une photographie sera prise de l'enfant.
- Les élèves seront placés à 2 mètres de distance entre eux dans la classe.
- Pupitres et chaises seront désinfectés avant et après le passage de l'enfant.
- Les vêtements demeureront avec l'enfant pendant la passation du test.
- Le matériel fourni à l'enfant sera à usage unique (crayon, questionnaire).
- Le parent doit prévoir une gourde d'eau pour l'enfant.
- Le parent vient chercher son enfant à l'endroit et à l'heure qui seront assignés, à l'extérieur de l'école.

### **Test de sélection**

- Test de raisonnement logique réussit selon le seuil de réussite qui détermine que l'élève est à haut potentiel (doué). Ici, le nom du test en soi est confidentiel ainsi que l'interprétation du professionnel, afin de ne pas altérer le processus.
- Test de raisonnement logique ; l'enfant doit encercler le symbole qui représente la suite logique présentée, pour l'ensemble des items auxquels l'enfant doit répondre.

### **Passation du test**

- Une fois le groupe installé dans le local de classe, l'accompagnatrice fait une activité « brise-glace » dans le but de mettre confortable chaque enfant.
- Les consignes verbales sont données selon les indications du protocole.
- Ensuite, l'accompagnatrice guide le groupe et l'enfant afin de s'assurer que ce dernier réponde à chaque item.
- Elle note des observations sur chaque élève.

### **Évaluation du test**

- Le ou la psychologue attiré.e fait l'évaluation, selon le protocole d'administration du test, et tient compte de l'année et du mois de naissance de l'enfant.

## **Sélection des élèves pour les enfants qui répondent aux critères**

### Fratrie priorisée

- L'enfant qui est en contexte de fratrie et qui répond aux critères, une place lui est offerte dans le niveau scolaire où il y a des places disponibles. Le tirage au sort est appliqué si le nombre de places disponibles est inférieur au nombre de candidats.

### Tirage au sort pour les places disponibles et constitution de la liste d'attente

- Les places restantes sont alors offertes par tirage au sort.
- Faute de places disponibles, un tirage au sort a lieu pour constituer la liste d'attente des candidats restants.

## **Réponses liées au test de sélection**

Les parents recevront une lettre par courriel, selon 3 possibilités :

- Leur enfant est refusé étant donné son résultat en-deçà du seuil de réussite ;
- Leur enfant a réussi le test mais son nom n'a pas été tiré au sort ; il est alors placé sur une liste d'attente jusqu'au 30 juin 2022 où le rang est précisé;
- Leur enfant a réussi le test et il sera admis à la suite de l'inscription officielle à l'école, par le parent.

## **Informations complémentaires**

### **Rencontre d'information**

Une séance d'information virtuelle via Zoom aura lieu le mercredi 28 septembre 2021 à 18 h.

Le lien sera déposé sur le site Internet de l'école.

### **Visite virtuelle de l'école**

Il n'y a pas de portes ouvertes cette année. Toutefois, une *Visite virtuelle 360* est accessible via le site Internet de l'école.

### **Déplacement vers l'école**

Il n'y a pas de transport scolaire durant l'année scolaire, il est de la responsabilité des parents de transporter l'élève à l'école.